

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Droit et d'Économie ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée au diplôme : DOCTORAT

Mention ECONOMIE

Parcours

Président du Jury

M. PARMENTIER Alexis

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS : - Titulaires :

M. MOREAU Nicolas

Professeur d'Université

M. CROISSANT Yves

Professeur d'Université

M. HOARAU Jean François

Professeur d'Université

M. SVIZZERO Serge

Professeur d'Université

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et M. RIZZO Jean-Marc sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

10 6 AVR 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président au Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la recherche

Jérôme GARDODY

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Droit et d'Économie ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée au diplôme : MASTER

Mention DROIT DES AFFAIRES

Parcours

Président du Jury

M. LOIR Romain

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS : - Titulaires :

M. SEUBE Jean -Baptiste

Professeur d'Université

Mme FRUTEAU Catherine

Enseignant-chercheur

PROFESSIONNELS :

M. JAGLALE Yannick

Professionnel extérieur CEV

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et M. RIZZO Jean-Marc sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

10 6 AVR 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire



Jérôme GARDODY

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Droit et d'Économie ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée au diplôme : MASTER

Mention DROIT DU PATRIMOINE

Parcours

Président du Jury

Mme ZATTARA Anne-Françoise

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS : - Titulaires :

Mme KUHN Céline

Enseignant-chercheur

M. BERNARD-MENORET Ronan

Enseignant-chercheur

PROFESSIONNELS :

M. POPINEAU Christophe

Professionnel extérieur CEV

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et M. RIZZO Jean-Marc sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

10 6 AVR 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire


Jérôme GARDODY

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Droit et d'Économie ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée au diplôme : MASTER

Mention DROIT PUBLIC

Parcours

Président du Jury

M. DESAULNAY Olivier

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS : - Titulaires :

M. BARRUE-BELOU Rémi

Enseignant-chercheur

Mme PONGERARD-PAYET Hélène

Enseignant-chercheur

PROFESSIONNELS :

M. HUITELEC Richard

Professionnel extérieur CEV

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et M. RIZZO Jean -Marc sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

10 6 AVR 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Jérôme GARDODY

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Droit et d'Économie ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de validation des Acquis : LICENCE

Mention CPES

Parcours

Président du Jury

M. MOREAU Nicolas

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS : - Titulaires :

M.	ALICALAPA Frédéric	Enseignant-chercheur
M.	DIDIER Laurent	Enseignant-chercheur
Mme	DUPONT - RAMAYE Nancy	Enseignant
M.	ENAUULT Davy	Enseignant
Mme	GRONDIN-PEREZ Brigitte	Professeur d'Université
M.	HOARAU Guillaume	Enseignant
M.	DE PESLOUAN Pierre-Olivier Lucas	Enseignant
Mme	MOREL Béatrice	Enseignant-chercheur
M.	PARMENTIER Alexis	Enseignant-chercheur
M.	SAUTRON Julien	Enseignant
M.	TRABELSI Majed	Enseignant

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et M. RIZZO Jean - Marc sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

10 6 AVR 2023

Le Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire


Jérôme GARDODY

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Droit et d'Économie ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée au diplôme : LICENCE

Mention ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours

Président du Jury

M. CROISSANT Yves

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS : - Titulaires :

M. DIDER Laurent
M. FONTAINE Idriss
Mme SOUBAYA Isabelle
M. BRUGNON Thierry
M. GALTIER Thierry
M. YAFIL Fabrice

Enseignant-chercheur
Enseignant-chercheur
Enseignant-chercheur
Enseignant
Enseignant
Enseignant

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et M. RIZZO Jean-Marc sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

10 6 AVR 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire



Jérôme GARDODY

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Droit et d'Économie ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée au diplôme : LICENCE

Mention DROIT

Parcours

Président du Jury

M. PUIG Pascal

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS : - Titulaires :

Mme CONNES Delphine

Enseignant-chercheur

Mme FRUTEAU Catherine

Enseignant-chercheur

M. RAKOTONDRAHASO Faneva

Enseignant-chercheur

Mme RALSER Elise

Professeur d'Université

Mme CADOU Eléonore

Enseignant-chercheur

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et M. RIZZO Jean-Marc sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

06 AVR 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par déléguation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire

Jérôme GARDODY

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Droit et d'Économie ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée au diplôme : LICENCE

Mention ECONOMIE -GESTION

Parcours ECONOMIE

Président du Jury

M. PARMENTIER Alexis

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS : - Titulaires :

Mme GARABEDIAN Sabine

Enseignant-chercheur

M. DIIAKITE Daouda

Enseignant-chercheur

M. SMAOUI Hatem

Professeur d'Université

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et M. RIZZO Jean-Marc sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 AVE 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par déléation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration chargé
de la formation et de la vie universitaire

*Jérôme GARDODY

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Droit et d'Économie ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée au diplôme : MASTER

Mention JUSTICE, PROCES, PROCEDURES

Parcours

Président du Jury

M. PUIG Pascal

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS : - Titulaires :

Mme POMART Cathy

Mme RALSER Elise

Mme LEVENEUR-AZEMAR Marie

Enseignant-chercheur

Professeur d'Université

Professeur d'Université

PROFESSIONNELS :

M. CHASTENET DE GERY Guillaume

Professionnel extérieur CEV

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et M. RIZZO Jean-Marc sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

06 AVR 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire

Jérôme GARDODY